

**MUNICIPALITE DE  
MONTCHERAND**

Préavis n° 05/2011 du 26 septembre 2011

<b>Préavis municipal</b> relatif à l'autorisation de vendre 40 m2 de terrain communal
---

**1. But du préavis**

Le présent préavis demande l'autorisation du Conseil de vendre 40 m2 de terrain communal à M. Antoine Rodriguez.

**2. Préambule**

M. Antoine Rodriguez, propriétaire de la parcelle N° 741 rue des Plantages 2, demande à la Municipalité de lui vendre 40 m2 de terrain appartenant à la commune, se situant en forme de triangle entre sa propriété et la ruelle de la Fontaine, parcelle communale N° 76 où se trouve la fontaine du « Creux au Loup », afin de pouvoir réaliser l'entrée sur sa propriété sans empiéter sur le domaine communal. La Municipalité est entrée en matière en proposant un prix de vente de fr. 200.00 / m2, plus les frais d'acquisition à M. Rodriguez, qui a accepté l'offre de la Municipalité. Au vu de la forme des 2 parcelles, il semble intéressant à la Municipalité de rectifier les limites de façon intelligente, tout en profitant d'en retirer un montant financier de l'ordre de frs 8'000.00 non négligeable, au vu de la situation de la parcelle communale et qui ne prêterait en rien le patrimoine territorial communal.

**3. Conclusion**

En conclusion, la Municipalité, invite le Conseil général à autoriser la Municipalité à vendre 40 m2 de terrain communal à M. Antoine Rodriguez au prix de fr. 200.00 / m2
--

**LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND**

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de sa commission  
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide :**

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre 40 m2 de la parcelle communale N° 76 au prix de fr. 200.00 / m2.

La Municipalité

Le syndic : Jean-Michel Reguin

La secrétaire : Anne-Marie Berthoud